

République Française
Département du Jura
Commune de MESNAY

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 30 octobre 2024

Conseillers en exercice : 11
Conseillers présents : 10
Date de Convocation : 24 /10/2024
Absents : C.Brocard
Secrétaire de séance : G.Creuzot

Ordre du jour : le sujet du logement communal est ajouté en séance

Le Maire donne lecture du compte rendu de la séance du 04 septembre 2024 qui est approuvé à l'unanimité.

1. Devis ordinateur

Le Maire présente 2 devis pour l'achat d'un ordinateur pour le secrétariat en remplacement de l'ancien âgé d'une quinzaine d'années : le Conseil Municipal retient celui de la société XEFI d'un montant de 787 €HT.

2. Subvention CCAPS pour les travaux de la Grande rue et modification du plan de financement

Pour le projet de travaux de la Grande rue (réseaux et voirie), une participation de la Communauté de Communes (CCAPS) sous la forme d'un fonds de concours d'un montant de 16 414 € est attribué à la commune, ce qui permet d'obtenir une subvention du Conseil Départemental pour les travaux d'eau et d'assainissement. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité Le nouveau du plan de financement prévisionnel.

3. Délibération travaux rue des Nouvelles

Le Maire informe que la ville d'Arbois participe à hauteur de 45 000€ aux travaux de la rue des Nouvelles (voirie et enfouissement réseau télécom) d'un coût total de 102 555€ (entreprise Bonnefoy : 61 105€ et entreprise Saillard : 41 455€). Ce projet étant inscrit à notre budget 2024, le Conseil Municipal accepte les devis et autorise le Maire à établir une convention entre les 2 communes.

4. Délibération pour la rénovation de l'école Morel

Le SIVOS projette la réhabilitation, la mise aux normes et l'aménagement du site de l'école Morel. Trois scénarios + ou - ambitieux et chiffrés nous sont proposés avec en option la construction d'une passerelle pour relier l'école Morel à l'école Pointelin et à la cour Aragon, et la végétalisation de la cour Morel.

Le Conseil Municipal ne retient ni le scénario 1 qui apparaît inadapté, ni le scénario 3 qui est trop cher : il approuve le scénario 2 ter avec passerelle et cour végétalisée pour un montant de 3 218 483€, lequel devrait occasionner une augmentation de notre participation annuelle au SIVOS d'environ 13819€.

5. Délibération pour convention avec le centre de gestion pour la protection sociale complémentaire des agents communaux

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le renouvellement de la convention avec le centre de gestion pour la protection sociale complémentaire (mutuelle et prévoyance) pour les agents.

6. Délibération pour renouvellement adhésion au contrat groupé avec le centre de gestion pour le contrat d'assurance pour le personnel

Le Maire informe que la cotisation passerait de 8% à 7,98%; le Conseil Municipal accepte à l'unanimité

le renouvellement de l'adhésion au contrat groupé avec le centre de gestion pour le contrat d'assurance pour le personnel (arrêt de travail).

7. Délibération

Suite à la revalorisation des secrétaires de mairie, le Maire informe du changement de grade de notre secrétaire qui passerait de la catégorie C à la catégorie B avec désormais le titre de "rédacteur". Le Conseil Municipal approuve ce changement de grade.

8. Débat PADD du PLUi

Le Maire informe du toilettage en cours du Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi); il reporte le débat au prochain Conseil afin que chacun prenne connaissance du texte.

9. Repas de Noel

Le Conseil Municipal approuve :

- l'organisation d'un repas pour les anciens le samedi 07 décembre à 12h.00 à la salle des fêtes.
- la distribution de colis aux anciens qui ne participeraient pas au repas.
- des bons d'achat de 10 € à la librairie seront offerts pour les enfants de moins de 10 ans à Noël.

10. Logement communal

Le Maire informe qu'un logement communal sera vacant début décembre, Le Conseil Municipal retient la candidature de Mr Vienne Maxence, actuellement domicilié et en activité sur la commune des Planches.

Questions diverses

- Didier Camelin informe qu'il souhaite arrêter le gardiennage de l'église ; cette charge étant rémunérée par la commune (environ 160€ par an) un appel à candidature est lancé. En l'absence de candidat, il est envisagé de laisser l'église fermée et de fournir les clés au cas par cas (messes, enterrements...).
- Alain Labbez signale un dysfonctionnement du digicode du bâtiment communal : Claude Saillard va re-solliciter l'électricien qui est intervenu récemment.
- L'opération "Brioche" s'est bien déroulée avec 161 brioches vendues
- Claude Saillard s'insurge de l'augmentation de la facture d'ordures ménagères qui est passée de 108€ à 153€ pour une personne seule en 2024, soit presque +50%, sans modification du service rendu à ce jour.
- Gilles Creuzot signale la dégradation de la lisibilité des documents affichés sur le panneau devant la mairie : le Maire fera le nécessaire pour y remédier.
- Claude Saillard rappelle l'interdiction de stationner sur les trottoirs et le risque occasionné aux piétons obligés de contourner les véhicules : le Maire fera un affichage spécifique et ne sera pas responsable des prochaines verbalisations.

Fin de séance